



**Canadian  
Institute  
of Actuaries**

**Institut  
canadien  
des actuaires**

# **Foire aux questions sur l'éducation**

Mise à jour : mai 2023

## Table des matières

FAQ GÉNÉRALE .....	3
1. Quelles sont les principales différences qui distinguent les parcours 1, 2 et 3 et quelles sont les exigences?.....	3
FAQ relative au titre d'AICA .....	4
2. J'ai obtenu un diplôme en actuariat dans l'une des onze universités agréées par l'ICA. Comment puis-je utiliser mon diplôme pour obtenir ma qualification à titre d'AICA? .....	4
3. J'aimerais utiliser les crédits du PAU de l'ICA ou les examens de la SOA ou de la CAS pour obtenir ma qualification d'AICA. Quel est le parcours le mieux adapté dans ma situation? .....	4
4. Qui est tenu de passer l'Examen synthèse de niveau AICA? .....	4
5. Existe-t-il des exemptions à l'égard des modules 1 et 2 de niveau AICA et de l'Examen synthèse de niveau AICA? .....	5
6. Je détiens le titre d'associé de l'une des associations actuarielles reconnues. À quelles exigences dois-je satisfaire pour obtenir ma qualification à titre d'AICA? .....	5
7. J'ai obtenu mon diplôme en actuariat auprès d'une université non agréée. Quel est le meilleur parcours pour obtenir le titre d'AICA dans ma situation? .....	5
8. Je possède quelques crédits d'examen, ainsi qu'un diplôme provenant d'une université agréée. Quel est le meilleur parcours pour obtenir le titre d'AICA dans ma situation? .....	6
9. Suis-je exempté(e) de l'Examen synthèse pour le titre d'AICA?.....	6
10. Suis-je exempté(e) des modules de niveau AICA?.....	6
11. Quelle est la marche à suivre pour présenter une demande d'adhésion à titre d'AICA dans le cadre des parcours 1 et 2?.....	6
12. Dois-je présenter une demande pour obtenir l'une ou l'autre des exemptions? .....	6
13. Qu'advient-il des crédits d'examen individuels du PAU?.....	6
14. Y a-t-il des crédits du PAU pour les examens FAM-L et FAM-S?.....	6
15. L'organisme duquel je détiens mon titre actuariel ne figure pas dans la liste des organismes reconnus, Quelle est la marche à suivre pour obtenir le titre d'AICA ou de FICA auprès de l'ICA? .....	7
16. Dois-je détenir le titre d'AICA avant de pouvoir devenir Fellow de l'ICA?.....	7
17. À qui dois-je m'adresser si j'ai d'autres questions? .....	7
FAQ relative au titre de FICA .....	8
1. Quelles sont les principales différences qui distinguent les parcours 1, 2 et 3 menant au titre de FICA? .....	8
2. Quelles sont les exigences du parcours 1 menant au titre de FICA? .....	8
3. Je suis titulaire d'un titre de Fellow délivré par un organisme actuariel reconnu. Quelle est la marche à suivre pour obtenir la qualification de FICA?.....	9
4. Quelles sont les exigences pour obtenir la qualification de FICA dans le cadre du parcours 3A?.....	9
5. Quelles sont les exigences pour obtenir la qualification de FICA dans le cadre du parcours 3B?.....	10
6. Je désire obtenir le titre de FICA, ainsi qu'un autre titre de Fellow. Quel est le meilleur parcours de qualification pour obtenir mon titre de FICA? .....	10
7. Pour obtenir le titre de FSA, la SOA exigeait l'examen PA lorsque les candidats et candidates ne l'avaient pas passé avant l'obtention du titre d'ASA. Y a-t-il une exigence semblable pour l'obtention du titre de FICA?.....	11
8. Je suis titulaire du titre de FSA et je souhaite obtenir celui de FICA au moyen du parcours 3B. Suis-je tenu(e) de passer un examen de niveau FICA?.....	11
9. Je suis titulaire du titre de FCAS et je souhaite obtenir celui de FICA au moyen du parcours 3B. Suis-je tenu(e) de passer un examen de niveau FICA?.....	11
10. Je suis titulaire du titre d'AICA et j'ai réussi certains examens de niveau Fellow de la SOA ou de la CAS. Ceux-ci demeureront-ils reconnus par l'ICA?.....	11

11. J'ai utilisé des crédits issus du PAU pour obtenir mon titre d'AICA et j'ai réussi certains examens de niveau Fellow de la SOA. Le parcours 3 n'est pas possible pour moi étant donné que je ne peux obtenir mon titre de FSA. Que se passera-t-il après le 15 novembre 2025? .....	11
12. Dois-je détenir le titre d'AICA avant de pouvoir devenir Fellow de l'ICA? .....	12
13. Quelle est la marche à suivre pour déposer une demande d'adhésion à titre de FICA? .....	12
14. Dois-je présenter une demande pour obtenir l'une ou l'autre des exemptions? .....	12
15. À qui dois-je m'adresser si j'ai d'autres questions? .....	12
Liens utiles .....	12

## FAQ GÉNÉRALE

### 1. Quelles sont les principales différences qui distinguent les parcours 1, 2 et 3 et quelles sont les exigences?

**Le parcours 1** s'adresse aux étudiants et étudiantes ayant recours à un diplôme reconnu obtenu auprès d'une université agréée et utilisant exclusivement le système d'éducation et les examens de l'ICA pour obtenir les titres d'AICA et de FICA.

Les candidats et candidates qui souhaitent emprunter le parcours 1 doivent avoir obtenu un diplôme reconnu auprès d'une université agréée par l'ICA. Ils et elles doivent aussi réussir les modules 1 et 2 de niveau AICA, l'Examen synthèse de niveau AICA, ainsi que l'Atelier sur le professionnalisme de l'ICA pour obtenir le titre d'AICA. Pendant une période limitée, il est possible d'être exempté des modules et de l'Examen synthèse.

**Le parcours 2** s'adresse aux candidats et candidates qui souhaitent détenir un autre titre reconnu de niveau associé et devenir AICA et FICA dans le cadre du programme d'éducation et des examens de l'ICA et qui n'ont pas l'intention de devenir Fellow d'un autre organisme actuariel. Ce parcours s'adresse également aux candidats et candidates souhaitant obtenir le titre d'AICA au moyen d'ententes de reconnaissance mutuelle et par la voie d'admission à titre de membre affilié. Par exemple, en poursuivant l'objectif ASA/FICA, ACAS/FICA, ASSA/FICA, AIAA/FICA ou AIA/FICA.

Les candidats et candidates qui souhaitent emprunter le parcours 2 doivent être titulaires d'un titre professionnel reconnu de niveau associé (il existe certaines exceptions) et doivent suivre le module 2 de niveau AICA et l'Atelier sur le professionnalisme de l'ICA pour devenir AICA. Certaines exemptions du module 2 et de l'Examen synthèse sont possibles. On présume que les candidats et candidates qui obtiennent le titre d'AICA dans le cadre du parcours 2 obtiennent leur titre de FICA au moyen des modules et des examens de l'ICA plutôt que dans le cadre du système d'éducation et des examens d'autres organismes actuariels. Selon certaines conditions, il sera possible de faire reconnaître les modules et examens d'autres organismes actuariels.

**Le parcours 3** s'adresse aux candidats et candidates qui souhaitent détenir un autre titre reconnu de niveau Fellow et devenir FICA sur la base de l'expérience, dans le cadre du parcours accéléré ou par le biais de la reconnaissance mutuelle. Par exemple, en poursuivant l'objectif FSA/FICA, FCAS/FICA, ASSA/FICA, FIAA/FICA ou FIA/FICA.

Les candidats et candidates qui souhaitent emprunter le parcours 3 doivent d'abord obtenir un titre de Fellow reconnu, puis parcourir le module 2 propre à leur volet de spécialisation et choisir soit le parcours fondé sur l'expérience ou le parcours accéléré. Il convient de préciser que l'obtention du premier titre de Fellow doit précéder la participation aux activités d'éducation de l'ICA aux fins de l'obtention du titre de FICA.

## FAQ relative au titre d'AICA

### 2. J'ai obtenu un diplôme en actuariat dans l'une des 11 universités agréées par l'ICA. Comment puis-je utiliser mon diplôme pour obtenir ma qualification à titre d'AICA?

Vous pouvez l'utiliser dans le cadre du parcours 1, qui requiert un diplôme en actuariat d'une université agréée. Voici les exigences aux fins de l'obtention du titre d'AICA dans le cadre du parcours 1 :

Exigence	Description
1. Diplôme en actuariat d'une <a href="#">université agréée</a>	a. Diplôme obtenu entre le 30 juin 2015 et le 31 octobre 2023; ou b. Diplôme obtenu après le 31 octobre 2023 et incluant la liste des <a href="#">cours requis</a> par l'ICA.
2. Modules 1 et 2 de niveau AICA	Leur mise en œuvre est prévue plus tard en 2023. Veuillez vous reporter aux exemptions offertes présentées à la question 5 ci-dessous.
3. Examen Synthèse de niveau AICA	Il sera offert en janvier 2024. Veuillez vous reporter aux exemptions offertes présentées à la question 5 ci-dessous.
4. Atelier sur le professionnalisme de l'ICA	Il est offert <a href="#">plusieurs fois par année</a> .

### 3. J'aimerais utiliser les crédits du PAU de l'ICA ou les examens de la SOA ou de la CAS pour obtenir ma qualification d'AICA. Quel est le parcours le mieux adapté dans ma situation?

Le parcours 2. Il convient de mentionner qu'aucun crédit du PAU ne sera accordé à compter du 31 octobre 2023. Toutefois, tous les crédits du PAU confirmés jusqu'à cette date demeureront toujours valides et continueront d'être acceptés dans le cadre du parcours 2.

Exigences du parcours 2 visant les candidats et candidates utilisant des crédits du PAU ou des activités de la SOA ou de la CAS :

Exigence	Description
1. Études préliminaires	a. Titre d'ACAS ou toutes les exigences du titre d'ACAS à l'exception des examens 5 et 6 et du Course on Professionalism de la CAS, y compris les examens et les crédits individuels obtenus du PAU. b. Titre d'ASA ou exigences de niveau ASA, à l'exception de l'APC, y compris les examens et les crédits individuels obtenus du PAU.
2. Module 2 de niveau AICA	Mise en œuvre prévue plus tard en 2023. Veuillez vous reporter aux exemptions offertes présentées à la question 5 ci-dessous.
3. Atelier sur le professionnalisme de l'ICA	Il est offert <a href="#">plusieurs fois par année</a> .

### 4. Qui est tenu de passer l'Examen synthèse de niveau AICA?

Seuls les candidats et candidates souhaitant poursuivre le parcours 1 et les candidats et candidates aspirant au titre d'AICA dans le cadre du parcours 2 et détenant des titres actuariels qui ne sont pas reconnus par l'ICA sont tenus de passer l'Examen synthèse de niveau AICA. Pendant une période limitée, certaines exemptions de l'Examen synthèse sont offertes.

## 5. Existe-t-il des exemptions à l'égard des modules 1 et 2 de niveau AICA et de l'Examen synthèse de niveau AICA?

Oui, ces exemptions sont offertes pendant une période transitoire se terminant en 2023 selon le tableau suivant, conformément aux règles de transition RTA23-5 et RTA23-7.

<b>Exemption de l'Examen synthèse de niveau AICA (parcours 1)</b> Les critères 1 et 2 ci-dessous doivent être satisfaits.	<b>Exemption des modules de niveau AICA (parcours 1 et 2)</b> Le critère 1 ci-dessous doit être satisfait.
<b>1. Diplôme en actuariat obtenu dans une université agréée entre le 30 juin 2015 et le 31 octobre 2023.*</b>  *Prolongation maximale d'un an pour les étudiants et étudiantes inscrit(e)s au régime d'enseignement coopératif, au cas par cas.	
<b>2. Crédits du PAU et/ou examens confirmés avant le 31 octobre 2023 :</b>  a. Examens P, FM, IFM,* LTAM+STAM, SRM de la SOA  *Les examens LTAM+STAM peuvent être remplacés par les examens LTAM+FAM-S ou STAM+FAM-L  ou  b. Examens 1, 2, 3F, MAS I, MAS II de la CAS.	<b>1. Examens et cours confirmés avant le 31 décembre 2023</b>  a. Huit modules FAP et évaluations, et examen PA de la SOA  ou  b. Cours en ligne 1 et 2 et examen MAS II de la CAS.
	<b>Remarque :</b> Les candidats et candidates de la SOA qui suivent le programme FICA dans le cadre des parcours 1 et 2 doivent compléter leur formation de niveau FICA, y compris le Cours orienté vers la pratique (COP), d'ici le 31 décembre 2023 pour être exemptés du module 2 de niveau AICA.

## 6. Je détiens le titre d'associé de l'une des associations actuarielles reconnues. À quelles exigences dois-je satisfaire pour obtenir ma qualification à titre d'AICA?

Vous pouvez suivre le parcours 2. Les exigences sont les suivantes :

Exigence	Description
1. Études préliminaires	Titre d'associé de votre organisme reconnu.
2. Module 2 de niveau AICA	Mise en œuvre prévue plus tard en 2023. Veuillez vous reporter aux exemptions offertes présentées à la question 5 ci-dessous.
3. Atelier sur le professionnalisme de l'ICA	Il est offert <a href="#">plusieurs fois par année</a> .

## 7. J'ai obtenu mon diplôme en actuariat auprès d'une université qui n'est pas agréée. Quel est le meilleur parcours pour obtenir le titre d'AICA dans ma situation?

Les personnes qui n'ont pas de diplôme provenant d'une université agréée peuvent obtenir leur titre d'AICA en empruntant le parcours 2. Se reporter à la question 3 pour connaître les exigences.

## 8. Je possède quelques crédits d'examen, ainsi qu'un diplôme provenant d'une université agréée. Quel est le meilleur parcours pour obtenir le titre d'AICA dans ma situation?

Bien que l'ICA incite les candidats et candidates à poursuivre sur la voie qu'ils avaient prévue au départ avant que le parcours 1 ne soit proposé, les parcours 1 et 2 sont tous deux offerts. Se reporter aux questions 2 et 3 pour connaître les exigences. Si vous êtes engagé(e) dans une démarche en vue d'obtenir un titre actuariel auprès d'un autre organisme, vous pouvez poursuivre dans cette voie et avoir recours au parcours 2 pour obtenir votre qualification d'ACIA.

## 9. Suis-je exempté(e) de l'Examen synthèse pour le titre d'AICA?

Il convient de préciser que l'Examen synthèse de niveau AICA vise principalement la qualification dans le cadre du parcours 1. Il peut être exigé dans le cas des candidats et candidates du parcours 2 qui détiennent un titre actuariel d'un organisme qui n'est pas reconnu par l'ICA. Se reporter à la question 5 pour connaître les exemptions possibles si vous choisissez d'obtenir la qualification d'AICA dans le cadre du parcours 1.

## 10. Suis-je exempté(e) des modules de niveau AICA?

Les modules 1 et 2 de niveau AICA sont requis dans le cas des candidats et candidates qui empruntent le parcours 1 et de ceux et celles du parcours 2 qui détiennent un titre actuariel d'un organisme non reconnu par l'ICA. Se reporter à la question 5 pour connaître les exemptions possibles.

Les candidats et candidates du parcours 2 provenant d'associations actuarielles reconnues ne sont tenus de compléter que le module 2 de niveau AICA. Se reporter à la question 5 pour connaître les exemptions possibles.

## 11. Quelle est la marche à suivre pour présenter une demande d'adhésion à titre d'AICA dans le cadre des parcours 1 et 2?

Toutes les [demandes d'adhésion](#) doivent être soumises par l'intermédiaire de notre site Web. Lorsque vous avez établi que vous satisfaites aux exigences d'obtention du titre selon votre parcours, y compris toute exemption qui s'applique, vous pouvez soumettre votre demande d'adhésion complète à titre d'AICA. La validation des exigences sera évaluée en fonction de la documentation que vous fournirez.

Assurez-vous de joindre à votre demande tous les renseignements nécessaires, tels que le relevé de notes officiel de l'université, les relevés des examens actuariels réussis et la preuve de l'adhésion à un organisme actuariel le cas échéant.

## 12. Dois-je présenter une demande pour obtenir l'une ou l'autre des exemptions?

Non. Se reporter à la question 11 pour obtenir des précisions.

## 13. Qu'advient-il des crédits d'examen individuels du PAU?

Il convient de mentionner qu'aucun crédit du PAU ne sera accordé à compter du 31 octobre 2023. Tous les crédits du PAU confirmés jusqu'à cette date demeureront toujours valides et continueront d'être acceptés dans le cadre du parcours 2. Assurez-vous de déposer vos demandes de crédits d'examens du PAU d'ici le 30 septembre 2023.

## 14. Y a-t-il des crédits du PAU pour les examens FAM-L et FAM-S?

Oui. En plus des crédits du PAU pour les examens P/1, FM/2, IFM/3F, LTAM, STAM et SRM, des crédits du PAU pour FAM-L et FAM-S ont été ajoutés à l'offre du PAU. Veuillez consulter les [exigences pour chaque université](#) afin de savoir si vous pouvez présenter une demande. Tous les crédits du PAU peuvent servir à satisfaire aux

exigences aux fins d'une exemption de l'Examen synthèse (se reporter à la question 5) dans le cadre du parcours 1 et aux fins de la qualification à titre d'AICA dans le cadre du parcours 2.

À compter du 31 octobre 2023, aucun crédit d'examen du PAU ne sera attribué. Tous les crédits d'examens du PAU confirmés jusqu'à cette date demeureront toujours valides et continueront d'être acceptés dans le cadre du parcours 2. Assurez-vous de déposer vos demandes de crédits d'examens du PAU d'ici le 30 septembre 2023.

### 15. L'organisme duquel je détiens mon titre actuariel ne figure pas dans la liste des organismes reconnus. Quelle est la marche à suivre pour obtenir le titre d'AICA ou de FICA auprès de l'ICA?

Si vous résidez au Canada et que vous êtes titulaire d'une qualification actuarielle d'un organisme membre de l'Association actuarielle internationale (AAI), vous pouvez suivre le parcours 2. Les exigences sont essentiellement les suivantes :

Exigence	Description
1. Formation préliminaire	Actuaire entièrement qualifié auprès d'un organisme membre de l'AAI.
2. Modules 1 et 2 de niveau AICA	Mise en œuvre prévue plus tard en 2023. D'ici là, vous pouvez répondre aux exigences tel qu'expliqué à la question 5.
3. Examen synthèse de niveau AICA	Il devrait être offert en janvier 2024. D'ici là, vous pouvez répondre aux exigences au moyen de l'examen (A)LTAM ou de l'examen (A)STAM de la SOA, ou de l'examen MAS I ou MAS II de la CAS.
3. Atelier sur le professionnalisme de l'ICA	Il est offert <a href="#">plusieurs fois par année</a> .

Vous suivriez ensuite le parcours 2 aux fins de l'obtention du titre de FICA. Se reporter à la question 2 de la FAQ relative aux Fellows pour obtenir des précisions.

Si vous avez obtenu des qualifications après d'un autre organisme actuariel non mentionné, nous devons valider les exigences. Veuillez nous faire parvenir votre relevé de l'organisme auprès duquel vous avez suivi une formation ou passé des examens actuariels à [education@cia-ica.ca](mailto:education@cia-ica.ca).

### 16. Dois-je détenir le titre d'AICA avant de pouvoir devenir Fellow de l'ICA?

Oui, si vous prévoyez d'obtenir votre titre selon les parcours 1 ou 2. Sachez aussi que le titre d'AICA est requis pour les demandes d'adhésion à titre de FICA reçues d'ici le 15 novembre 2025 par la voie de la reconnaissance des activités de niveau Fellow de la SOA et de la CAS dans le cadre de la transition du parcours 2.

Non, si vous prévoyez d'obtenir votre qualification à titre de Fellow auprès de l'un des organismes actuariels reconnus. Vous devrez satisfaire aux exigences du parcours 3A ou 3B, même si vous détenez le titre d'AICA.

Veuillez vous reporter aux questions 4 et 5 de la FAQ relative aux Fellows pour obtenir des précisions quant aux exigences liées aux parcours 3A et 3B.

### 17. À qui dois-je m'adresser si j'ai d'autres questions?

Pour consulter l'un de nos spécialistes en éducation, veuillez écrire à [education@cia-ica.ca](mailto:education@cia-ica.ca).

Ou soyez des nôtres chaque vendredi de 12 à 12 h 30 HE sur [Zoom](#) (Identifiant de la réunion : 868 6517 9998, Mot de passe : 684536) pour nous poser vos questions en direct.



## FAQ relative au titre de FICA

### 1. Quelles sont les principales différences qui distinguent les parcours 1, 2 et 3 menant au titre de FICA?

Les parcours 1 et 2 sont identiques pour les titres d'AICA et de FICA; ils se fondent sur les examens et modules de l'ICA. Se reporter à la question 2 pour connaître les exigences des parcours 1 et 2 menant au titre de FICA.

Le parcours 3 s'adresse aux candidats et candidates qui détiennent un titre de Fellow reconnu provenant d'un autre organisme actuariel. Se reporter à la question 3 pour obtenir des précisions.

### 2. Quelles sont les exigences du parcours 1 menant au titre de FICA?

Le tableau suivant présente les exigences relatives au parcours 1, ainsi que les règles de transition connexes :

Exigences	Description
1. Titre d'AICA	Détenir le titre d'AICA, obtenu en vertu des parcours 1 ou 2.
2. Module 2 de niveau AICA (exigence transitoire)	Conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF23-2)</a> : Les candidats et candidates du système d'éducation de la SOA poursuivant le Parcours 1 ou 2 ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour terminer la formation de niveau Fellow, y compris le COP (mais pas le FAC de la SOA) afin d'obtenir une exemption de l'examen PA de la SOA ou du module 2 de niveau AICA.
3. Module 1 de niveau FICA	Mise en œuvre prévue en 2024. Un crédit peut être obtenu selon les règles de reconnaissance, sous réserve de la <a href="#">règle de transition (RTF25-2)</a> , pour les demandes FICA utilisant uniquement les activités SOA/CAS et déposées avant le 15 novembre 2025.  La <a href="#">règle de transition (RTF25-3)</a> offre la possibilité aux candidats et candidates de prolonger la période de reconnaissance des activités éducatives réussies de la SOA ou de la CAS de niveau Fellow, à condition de réussir au moins un examen FICA d'ici le 15 novembre 2025. Il est important de noter que les activités de niveau Fellow de la SOA et CAS uniquement réussies avant la réussite de cet examen FICA feront l'objet de reconnaissance.
4. Module 2 de niveau FICA	Mise en œuvre prévue en 2024.  Il est possible d'obtenir un crédit grâce au COP conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF23-1)</a> . Le 31 décembre 2023 est la date limite pour compléter le COP spécifique au volet pour obtenir une exemption du module 2 de niveau FICA.
5. Examens F1, F2 et F3 de niveau FICA	Un crédit peut être obtenu selon les règles de reconnaissance, sous réserve de la <a href="#">règle de transition (RTF25-2)</a> , pour les demandes FICA utilisant uniquement les activités SOA/CAS et déposées avant le 15 novembre 2025.  La <a href="#">règle de transition (RTF25-3)</a> offre la possibilité aux candidats et candidates de prolonger la période de reconnaissance des activités éducatives réussies de la SOA ou de la CAS de niveau Fellow, à condition de réussir au moins un examen FICA d'ici le 15 novembre 2025. Il est important de noter que les activités de niveau Fellow de la



	SOA et CAS uniquement réussies avant la réussite de cet examen FICA feront l'objet de reconnaissance.
6. Cours orienté vers la pratique (COP)	Offert jusqu'au 31 décembre 2023; accorde un crédit pour le module 2 de niveau FICA conformément aux <a href="#">règles de transition (RTF23-1), (RTF23-3) et (RTF24-3)</a> .
7. Cours avancé sur le professionnalisme et le leadership (CAPL)	Remplace le COP à compter de juin 2024 conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF24-1)</a> .
8. Expérience	Trois ans d'expérience au cours des six dernières années, dont 12 mois d'expérience canadienne à titre d'AICA cumulés au cours des trois dernières années.

### 3. Je suis titulaire d'un titre de Fellow délivré par un organisme actuariel reconnu. Quelle est la marche à suivre pour obtenir la qualification de FICA?

Deux choix s'offrent à vous, soit les parcours 3A et 3B. L'adhésion à titre de FICA au moyen du parcours 3A s'adresse à quiconque est titulaire d'un titre actuariel reconnu de Fellow et a accumulé au moins trois ans d'expérience canadienne pertinente depuis l'obtention de ce titre de Fellow. L'adhésion à titre de FICA au moyen du parcours 3B s'adresse à quiconque est titulaire d'un titre actuariel reconnu de Fellow et désire obtenir rapidement le titre de FICA en passant un examen désigné par l'ICA.

Se reporter à la question 4 pour connaître les exigences du parcours 3A et à la question 5 pour connaître celles du parcours 3B.

### 4. Quelles sont les exigences pour obtenir la qualification de FICA dans le cadre du parcours 3A?

Le tableau ci-dessous présente les exigences ainsi que les règles de transition qui s'appliquent :

Exigences	Description
1. Titre de Fellow reconnu	FSA (É.-U.), FCAS (É.-U.), FIA (R.-U.), FASSA (Afrique du Sud), FAIA (Australie), FSAI (Irlande)
2. Module 2 de niveau FICA	À compter du 16 août 2024, conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF24-2)</a> : Les candidats et candidates des parcours 3A et 3B doivent réussir le module spécialisé 2 de niveau FICA si le COP n'est pas complété avant le mois de décembre 2023.
3. COP, jusqu'au 31 décembre 2023	Offert jusqu'au 31 décembre 2023; donne droit à un crédit pour le module 2 de niveau FICA conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF23-1)</a> .
4. CAPL	Remplace le COP à compter de juin 2024.
5. Expérience	FSA et FCAS : Trois ans d'expérience canadienne (dans le domaine choisi) acquise au cours des quatre dernières années, après l'obtention du premier titre de Fellow.  FIA, FASSA, FAIA, FSAI (ancienne voie des ententes de reconnaissance mutuelle) : Trois ans d'expérience canadienne (dans le domaine choisi) acquise au cours des quatre dernières années au moment du dépôt de la demande (dans le cas des demandes reçues jusqu'au 15 novembre 2025) conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF25-1)</a> . Après le 15 novembre 2025, trois ans d'expérience canadienne (dans le domaine choisi) acquise au cours des quatre dernières années, après l'obtention du premier titre de Fellow.

## 5. Quelles sont les exigences pour obtenir la qualification de FICA dans le cadre des parcours 3B?

Le tableau ci-dessous présente les exigences ainsi que les règles de transition qui s'appliquent :

Exigence	Description
1. Titre de Fellow reconnu	Candidats et candidates titulaires d'un titre de Fellow reconnu : FSA (É.-U.), FCAS (É.-U.), FIA (R.-U.), FASSA (Afrique du Sud), FAIA (Australie), FSAI (Irlande).
2. Module 2 de niveau FICA	À compter du 16 août 2024, conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF24-2)</a> : Les candidats et candidates des parcours 3A et 3B doivent réussir le module spécialisé 2 de niveau FICA si le COP n'est pas complété avant le mois de décembre 2023 (RTF23-1).
3. Un examen de niveau FICA	<p>a. À compter du 16 novembre 2024, conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF24-4)</a> : Un examen de l'ICA de niveau Fellow requis pour les candidats et candidates de la SOA et de la CAS qui poursuivent le parcours 3B et qui ont réussi les examens de niveau Fellow propres aux États-Unis dans les domaines de l'assurance vie, des prestations de retraite, des prestations collectives et des assurances IARD. Non requis si les examens canadiens ont été passés dans le cadre des démarches vers l'obtention des titres de FSA ou de FCAS.</p> <p>b. Date limite du 15 novembre 2025 conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF25-1)</a> pour le dépôt des demandes d'adhésion à titre de FICA pour les candidats et candidates qui poursuivent le parcours 3B au moyen de l'ancienne voie des ententes de reconnaissance mutuelle (soit autres que les SOA et CAS) et ayant cumulé de l'expérience canadienne avant l'obtention du premier titre de Fellow et utilisant les examens de contenu canadien de la SOA ou de la CAS (vise les candidats et candidates des volets ILA, RET, GB et P&amp;C).</p>
4. COP jusqu'au 31 décembre 2023	Offert jusqu'au 31 décembre 2023; donne droit à un crédit pour le module 2 de niveau FICA conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF23-1)</a> .
5. CAPL	Remplace le COP à compter de juin 2024.
6. Expérience	<p>FSA et FCAS : Trois ans d'expérience au cours des six dernières années, dont 12 mois d'expérience canadienne cumulée après l'obtention du premier titre de Fellow.</p> <p>FIA, FASSA, FAIA, FSAI (ancien système des ententes de reconnaissance mutuelle) : Trois ans d'expérience au cours des six dernières années, dont 12 mois d'expérience canadienne cumulée après l'obtention du premier titre de Fellow (pour les demandes reçues jusqu'au 15 novembre 2025) conformément à la <a href="#">règle de transition (RTF25-1)</a>.</p>

## 6. Je désire obtenir le titre de FICA, ainsi qu'un autre titre de Fellow. Quel est le meilleur parcours de qualification pour obtenir mon titre de FICA?

Vous devriez poursuivre soit le parcours 3A (expérience canadienne) ou le parcours 3B (parcours accéléré). Se reporter à la question 4 pour connaître les exigences du parcours 3A et à la question 5 pour connaître celles du parcours 3B.

**7. Pour obtenir le titre de FSA, la SOA exigeait l'examen PA lorsque les candidats et candidates ne l'avaient pas passé avant l'obtention du titre d'ASA. Y a-t-il une exigence semblable pour l'obtention du titre de FICA?**

Oui. Les candidats et candidates du système d'éducation de la SOA poursuivant le parcours 1 ou 2 ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour terminer la formation de niveau Fellow, y compris le COP (mais pas le FAC de la SOA) afin d'obtenir une exemption de l'examen PA de la SOA ou du module 2 de niveau AICA.

**8. Je suis titulaire du titre de FSA et je souhaite obtenir celui de FICA au moyen du parcours 3B. Suis-je tenu(e) de passer un examen de niveau FICA?**

Non, dans les situations suivantes :

- a. Vous avez passé des examens canadiens dans le cadre de l'obtention de votre titre de FSA dans les volets ILA, RET ou GH.
- b. Vous avez obtenu votre titre de FSA dans le volet CFE ou QFI.
- c. Vous avez obtenu votre titre de FSA dans le volet GI au moyen de l'examen 6-C de la CAS.

Oui, dans les situations suivantes :

- a. Vous avez passé des examens de contenu américain dans le cadre de l'obtention de votre titre de FSA dans le volet ILA, RET ou GH.
- b. Vous avez obtenu votre titre de FSA dans le volet GI au moyen d'examens de contenu américain.

Veillez vous reporter à la question 5 pour obtenir des précisions quant aux exigences liées au parcours 3B.

**9. Je suis titulaire du titre de FCAS et je souhaite obtenir celui de FICA au moyen du parcours 3B. Suis-je tenu(e) de passer un examen de niveau FICA?**

Non, si vous avez passé l'examen 6-C dans le cadre de l'obtention de votre titre de FCAS. Oui, si vous n'avez pas passé l'examen 6-C dans le cadre de l'obtention de votre titre de FCAS.

**10. Je suis titulaire du titre d'AICA et j'ai réussi certains examens de niveau Fellow de la SOA ou de la CAS. Ceux-ci demeureront-ils reconnus par l'ICA?**

Si vous comptez utiliser seulement des activités SOA/CAS, votre demande d'adhésion complète à titre de FICA doit être reçue avant le 15 novembre 2025, dans le cadre de la transition du parcours 2. Pour connaître les crédits auxquels pourraient vous donner droit vos examens et modules de la SOA ou de la CAS, veuillez [consulter ce document](#).

La [règle de transition \(RTF25-3\)](#) offre la possibilité aux candidats et candidates de prolonger la période de reconnaissance des activités éducatives réussies de la SOA ou de la CAS de niveau Fellow, à condition de réussir au moins un examen FICA d'ici le 15 novembre 2025. Il est important de noter que les activités de niveau Fellow de la SOA et CAS uniquement réussies avant la réussite de cet examen FICA feront l'objet de reconnaissance.

**11. J'ai utilisé des crédits issus du PAU pour obtenir mon titre d'AICA et j'ai réussi certains examens de niveau Fellow de la SOA. Le parcours 3 n'est pas possible pour moi étant donné que je ne peux obtenir mon titre de FSA. Que se passera-t-il après le 15 novembre 2025?**

Nous examinerons ces situations au cas par cas. D'ici là, si vous vous trouvez dans cette situation, nous vous conseillons de compléter votre formation de niveau Fellow au moyen d'activités de l'ICA lorsqu'elles seront disponibles et/ou d'activités de la SOA avant le 15 novembre 2025, ou de vous prévaloir de la [règle de transition \(RTF25-3\)](#).

## 12. Dois-je détenir le titre d'AICA avant de pouvoir devenir Fellow de l'ICA?

Oui, si vous prévoyez d'obtenir votre titre dans le cadre du parcours 1 ou 2.

Non, si vous prévoyez d'obtenir votre qualification à titre de Fellow de l'un des organismes actuariels reconnus. Vous devrez satisfaire aux exigences du parcours 3A ou 3B, même si vous détenez le titre d'AICA.

Veillez vous reporter aux questions 4 et 5 de la FAQ relative aux Fellows pour obtenir des précisions quant aux exigences liées aux parcours 3A et 3B.

## 13. Quelle est la marche à suivre pour déposer une demande d'adhésion à titre de FICA?

Toutes les **demandes d'adhésion** doivent être soumises par l'intermédiaire de notre site Web. Lorsque vous avez établi que vous satisfaites aux exigences d'obtention du titre de FICA selon votre parcours, y compris toute exemption, vous pouvez soumettre votre demande d'adhésion complète à titre de FICA. La validation des exigences sera évaluée en fonction de la documentation que vous fournirez.

Assurez-vous de fournir tous les renseignements nécessaires avec votre demande, tels que le relevé de notes des examens actuariels réussis et la preuve de votre adhésion à un organisme actuariel.

## 14. Dois-je présenter une demande pour obtenir l'une ou l'autre des exemptions?

Non. Se reporter à la question 13 pour obtenir des précisions.

## 15. À qui dois-je m'adresser si j'ai d'autres questions?

Pour consulter l'un de nos spécialistes en éducation, veuillez écrire à [education@cia-ica.ca](mailto:education@cia-ica.ca).

Soyez des nôtres chaque vendredi de 12 à 12 h 30 HE sur [Zoom](#) (Identifiant de la réunion : 868 6517 9998, Mot de passe : 684536) pour nous poser vos questions en direct.

## Liens utiles

[Politique relative aux conditions de qualification de l'ICA](#)

[Page du système d'éducation de l'ICA](#)

[Règles de transition](#)

[Annexe aux règles de transition](#)

[Modules et Examen synthèse pour l'obtention du titre d'AICA](#)

[Programmes d'études de niveau FICA](#)

[Lignes directrices relatives à la demande du titre de FICA](#)



© 2023 Institut canadien des actuaires

Institut canadien des actuaires

360, rue Albert, bureau 1740

Ottawa, ON K1R 7X7

613-236-8196

[head.office@cia-ica.ca](mailto:head.office@cia-ica.ca)

[cia-ica.ca](http://cia-ica.ca)

[seeingbeyondrisk.ca](http://seeingbeyondrisk.ca)



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.